

## Accord de collaboration

**entre le Centre d'Opérationnalisation en Médecine Préventive (CCRef)  
pour le dépistage du cancer du sein en Région wallonne  
et le personnel d'une unité de mammographie agréée.**

- Je suis le responsable d'une ou plusieurs unités agréées
- ▶▶ je prends connaissance des pages ..... p. 2,3,4,14,15,16
  - ▶▶ je complète et signe l'annexe AC1 pour chacune des unités ..... p. 5
  - ▶▶ l'annexe AC2 pour chacune des unités ..... p. 6
- Je suis radiologue premier lecteur dans une unité agréée
- ▶▶ je prends connaissance des pages ..... p. 2,3,4,14,15,16
  - ▶▶ je complète et signe l'annexe AC3 ..... p. 7
- Je suis technologue dans une unité agréée
- ▶▶ je prends connaissance des pages ..... p. 2,3,4,14,15,16
  - ▶▶ je complète et signe l'annexe AC4 ..... p. 9
- Je fais partie du personnel administratif dans une unité agréée
- ▶▶ je prends connaissance des pages ..... p. 2,3,4,14,15,16
  - ▶▶ je complète et signe l'annexe AC5 ..... p. 11
- Je suis informaticien dans une unité agréée
- ▶▶ je prends connaissance des pages ..... p. 2,3,4,14,15,16
  - ▶▶ je complète et signe l'annexe AC6 ..... p. 13

## Objet de l'accord de collaboration

Le présent accord de collaboration a pour objet :

- d'organiser les rapports entre les parties signataires en vue de fixer les modalités pratiques de collaboration entre l'unité de mammographie agréée et le CCRef en application de l'arrêté du Gouvernement wallon du 25/01/2024<sup>1</sup>
- de répondre aux normes de sécurité imposées par le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD).

Article 1 : Sont signataires du présent accord de collaboration :

- **le personnel de l'unité de mammographie agréée** par la Région wallonne ;

Et

- **l'ASBL « Centre de Coordination et de Référence pour le dépistage des cancers - CCRef » agréée en tant Centre d'Opérationnalisation en Médecine Préventive (COMP 010) dans le cadre du programme de dépistage du cancer du sein en Région Wallonne** par un Arrêté ministériel du Gouvernement Wallon du 28 mai 2024, situé au 5 rue André Dumont (Axis Parc), 1435 Mont-Saint-Guibert.

Article 2 : Le responsable de l'unité de mammographie transmet au CCRef les coordonnées de contact des personnes utiles à une bonne collaboration (responsable du personnel, responsable au niveau informatique, responsable du dossier d'agrément, responsable au niveau de la facturation) et les adresses mails auxquels le CCRef peut écrire en cas de problème avec le RIS<sup>2</sup> (**annexe AC 2**).

Article 3 : Les radiologues 1<sup>ers</sup> lecteurs et les technologues attachés à l'unité signent un engagement à respecter le présent accord de collaboration (**annexes AC3 et AC 4**). Le responsable de l'unité s'engage à prévenir le CCRef dès qu'une modification dans la composition de ces équipes survient.

Article 4 : Le personnel administratif attaché à l'unité qui a besoin d'un accès au RIS pour contrôler l'éligibilité des dames et encoder la partie administrative du dossier signe un engagement à respecter le présent accord de collaboration (**annexe AC 5**). Le responsable de l'unité s'engage à prévenir le CCRef dès qu'une modification dans la composition de l'équipe de son personnel administratif survient.

Article 5 : Les informaticiens qui ont besoin d'un accès au RIS pour gérer/superviser le transfert des clichés des mammothests (ou tout autre aspect informatique du dépistage organisé) signent un engagement à respecter le présent accord de collaboration (**annexe AC 6**). Le responsable de l'unité s'engage à prévenir le CCRef dès qu'une modification dans la composition de l'équipe de ses informaticiens survient.

Article 6 : Le mot de passe d'accès au RIS est strictement personnel. Il équivaut à une signature électronique. Le ou la radiologue premier lecteur / le ou la technologue / le personnel administratif / l'informaticien(ne) s'engage à ne pas diffuser/partager son mot de passe d'accès au RIS. Chaque utilisateur du RIS (radiologue, technologue, personnel administratif ou informaticien) est responsable de toute modification introduite dans le RIS sous son accès personnel.

Article 7 : Le personnel de l'unité à qui le CCRef donne un accès au RIS s'engage à n'utiliser cet accès que dans le strict cadre de l'exercice de ses fonctions au sein du dépistage organisé du cancer du sein en Région wallonne.

Article 8 : L'unité de mammographie informera immédiatement le CCRef et l'Agence (AViQ) de toute modification dans les installations et/ou dans la composition de l'équipe. Les documents concernant la modification de l'installation et/ou la composition de l'équipe sont disponibles à l'adresse <http://www.ccref.org/agrement/>

---

<sup>1</sup> [https://www.ccref.org/pdf/AGW\\_Cancers.pdf](https://www.ccref.org/pdf/AGW_Cancers.pdf)

<sup>2</sup> RIS : Radiological Information System : dossier informatique contenant les informations médicales et administratives concernant les mammothests. Il ne contient aucune image mammographique.

Article 9 : En application des articles 54 à 58 inclus de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 25/01/2024, l'unité de mammographie doit se soumettre au respect des normes physico-techniques de l'installation de mammographie, selon les recommandations européennes dans le cadre du dépistage du cancer du sein. Les tests journaliers (réalisés par les radiologues les jours où sont réalisés des mammothests) et hebdomadaires (réalisés par les technologues ou les radiologues) sont consignés dans le Registre intégré au RIS

La procédure est consultable à l'adresse <http://ccref.org/pdf/Registre.pdf>.

Les résultats des tests semestriels et annuels sont encodés dans le Registre intégré au RIS par les firmes de contrôle technique qui réalisent ces tests au sein de l'unité.

Article 10 : L'unité de mammographie s'engage dans la mesure du possible à fixer un rendez-vous aux femmes souhaitant bénéficier d'un mammothest dans un délai maximum d'un mois à partir de leur demande.

Article 11 : L'unité de mammographie s'engage à fournir à la demande du CCRef le délai habituel pour obtenir un rendez-vous pour bénéficier d'un mammothest.

Article 12 : Le radiologue 1<sup>er</sup> lecteur / technologue / personnel administratif s'engage, au plus tard le deuxième jour ouvrable qui suit l'examen, à :

- encoder dans le RIS du CCRef, les données administratives de la femme et les résultats de la première lecture réalisée par le radiologue.
- signaler à la femme que les données de son mammothest seront enregistrées à des fins d'évaluation du Programme. Si la femme n'autorise pas le traitement ultérieur de ses données, le dépistage doit lui rester accessible, y compris la deuxième lecture et la transmission des résultats au médecin référent (modalités pratiques décrites à l'**annexe AC 7**). Dans le cas d'un refus de la femme pour le traitement ultérieur de ses données, il faut le préciser dans le RIS du CCRef à la rubrique « consentement ».
- transmettre au CCRef les clichés des mammothests et les clichés antérieurs disponibles par voie électronique sécurisée (modalités pratiques décrites à l'**annexe AC 8**).

Conformément à l'Art. 38 de l'AGW du 25/01/2024 :

L'unité de mammographie qui a réalisé le mammothest transmet directement via le RIS du CCRef :

1° le numéro de registre national, en abrégé NISS, de la personne concernée ;

2° le nom et le prénom de la personne concernée ;

3° la date de naissance de la personne concernée ;

4° la date du mammothest ;

5° le mammothest ;

6° le cas échéant, les clichés mammographiques numériques antérieurs réalisés par l'unité de mammographie pour la personne concernée ;

7° l'analyse du mammothest par son radiologue premier lecteur ;

8° l'identité du radiologue premier lecteur ;

9° l'identité du technologue ayant réalisé le mammothest ;

10° le cas échéant les coordonnées du médecin auprès duquel les résultats du mammothest doivent être transmises.

Article 13 : Le résultat de la première lecture ne peut pas être diffusé, par quelque moyen que ce soit ou à qui que ce soit à l'exception du CCRef.

Article 14 : Aucun examen complémentaire ne peut être réalisé par l'unité de mammographie avant que la double lecture n'ait été réalisée.

Article 15 : Les lettres de résultat sont générées par le RIS au CCRéf. Elles sont envoyées par le CCRéf par voie électronique sécurisée (eHealthBox) au médecin référent<sup>3</sup> ainsi qu'au deuxième médecin éventuellement renseigné par la femme.

Si aucun médecin référent n'est communiqué par la femme, le médecin référent du CCRéf fait office de médecin référent pour ce mammothest.

La lettre de résultat indique l'unité agréée où le mammothest a été réalisé et le nom du radiologue premier lecteur. Elle est signée par le dernier lecteur (deuxième ou troisième) attaché au CCRéf.

Le radiologue premier lecteur aura accès aux résultats de la double lecture des mammothests pour lesquels il a été le premier lecteur via le RIS du CCRéf (cf modalités décrites à l'**annexe AC 7**).

Une copie des clichés est systématiquement conservée dans le PACS du CCRéf.

Article 16 : Le délai pour la transmission des résultats du CCRéf aux médecins référents est de maximum 4 jours ouvrables après réception du mammothest au CCRéf sauf en cas de troisième lecture où il peut être de maximum 6 jours ouvrables.

Article 17 : En cas de mammothest nécessitant des examens complémentaires<sup>4</sup>, la lettre de résultat, ainsi qu'un talon réponse seront envoyés au médecin référent par voie postale (en plus de la voie électronique sécurisée). L'information au médecin référent portera sur le type d'anomalie et sur sa localisation. Elle sera complétée par une recommandation de suivi. Les clichés du mammothest sont téléchargeables depuis internet (plateforme sécurisée mise à disposition par le CCRéf) (voir ci-dessous : article 18) : les codes d'accès personnels pour le téléchargement des clichés figurent sur chaque lettre de résultat.

Le talon réponse permet au médecin référent de signaler au CCRéf que la femme a été informée du résultat du mammothest et de la nécessité de réaliser une mise au point. Il précise le nom de l'unité où la mise au point sera effectuée, et si possible le nom du radiologue qui effectuera cette mise au point.

Le premier lecteur aura accès aux résultats de la mise au point des mammothests positifs pour lesquels il a été le premier lecteur (cfr modalités décrites à l'**annexe AC 7**).

Article 18 : Les clichés des mammothests sont téléchargeables :

- par les **unités agréées** via le RIS,
- par **toutes les unités (agréées ou non)** et les médecins référents via la plateforme internet : [mammothest.ccref.org](http://mammothest.ccref.org) à l'aide de la date de naissance et du code des clichés (cfr modalités décrites à l'**annexe AC 8**).

Article 19 : Conformément à l'Art. 63 de l'AGW du 25/01/2024

- Le respect des normes médico-radiologiques est également évalué de façon continue par les radiologues deuxièmes lecteurs lorsqu'ils réalisent la deuxième lecture.  
L'évaluation est transmise au CCRéf avec l'analyse de la deuxième lecture.
- Tous les six mois, le CCRéf effectue, par unité de mammographie, une analyse des évaluations des normes médico-radiologiques.  
L'analyse est transmise à l'unité de mammographie concernée et à l'Agence.  
L'unité de mammographie prend immédiatement les mesures nécessaires pour corriger tout écart par rapport aux normes de qualité médico-radiologiques.
- Lorsque deux analyses successives constatent le non-respect des normes médico-radiologiques par une unité de mammographie, l'agrément de cette unité de mammographie est retiré.
- Lorsque deux analyses successives constatent que l'unité de mammographie a réalisé moins de trente mammographies sur deux périodes successives de six mois, l'agrément est retiré.

---

<sup>3</sup> Médecin référent : médecin ayant prescrit le mammothest ou médecin désigné par la patiente pour recevoir les résultats du mammothest et en assurer le suivi. Si aucun médecin référent n'est communiqué par la femme, le médecin référent du CCRéf fait office de médecin référent pour ce mammothest.

<sup>4</sup> Anomalie radiologique

Article 20 : Les radiologues 1<sup>ers</sup> lecteurs impliqués dans la lecture des mammothests s'engagent à suivre les formations proposées par le CCRef.

Article 21 : Les technologues impliqué.e.s dans la réalisation des mammothests s'engagent à suivre les formations proposées par le CCRef.

Fait à Mont-Saint-Guibert, le .....

M. CANDEUR  
Coordinateur

## DECLARATION DU RESPONSABLE DE L'UNITE AGREEE

Unité : .....

N° d'unité attribué par le CCRéf : .....

Nom de l'unité : .....

.....

E-mail de l'unité : .....

**Médecin responsable de l'unité agréée par la Région wallonne :**

Nom et prénom (en MAJUSCULES) : .....

N° INAMI : .....

**Adresse Privée**

Rue / Av. / Bd : ..... N° : ..... Boîte : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Téléphone : ..... GSM : .....

E-mail : .....

Premier lecteur :            oui            non

J'ai pris connaissance des termes de l'accord de collaboration entre le CCRéf et le personnel de mon unité de mammographie impliqué dans le dépistage organisé du cancer du sein. Je m'engage à les respecter.

Mon accès à RIS du CCRéf est strictement personnel. Je m'engage à ne pas le diffuser et à n'utiliser cet accès que dans le strict cadre de l'exercice de mes fonctions au sein du dépistage organisé du cancer du sein.

Afin de répondre aux normes imposées par le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données personnelles), en tant que responsable de l'unité :

- je déclare avoir mis en place les mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que les traitements de données réalisés dans le cadre de la collaboration avec le CCRéf répondent aux exigences du RGPD et garantissent la protection des droits de la personne concernée ;
- je veille à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;
- j'informe immédiatement le CCRéf si je constate une violation du RGPD ou d'autres dispositions du droit des États membres relatives à la protection des données et je me tiens à disposition du Délégué à la Protection des Données du CCRéf pour lui communiquer toute information nécessaire ou utile.

Date : ..... Signature :

## CONTACTS UTILES DE L'UNITE AGREEE

Veuillez indiquer ci-dessous les coordonnées des personnes correspondantes aux fonctions décrites.  
Ces personnes doivent être facilement joignables par téléphone ou par mail.

**Dans le cadre de la collaboration avec le CCRef :**

**Responsable du personnel** (prévenir des changements dans les équipes, gérer les inscriptions des technologues aux formations...)

Nom et prénom : .....

Fonction au sein de l'unité : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

**Responsable informatique** (transfert des clichés, configuration des postes de travail, mises à jour des logiciels nécessaires à l'utilisation du RIS du CCRef et au transfert des clichés...) :

Nom et prénom : .....

Fonction au sein de l'unité : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

**Responsable du dossier d'agrément de l'unité** (suivi administratif du dossier : changement de dénomination, de numéro de téléphone, mises à jour, envoi des documents, échéances à respecter...) :

Nom et prénom : .....

Fonction au sein de l'unité : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

**Responsable de la facturation** (envoyer les factures des premières lectures des mammothests aux mutualités des patientes) :

Nom et prénom : .....

Fonction au sein de l'unité : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

**Adresse(s) mail(s) que le CCRef doit utiliser pour prévenir l'unité en cas de panne ou de maintenance du RIS du CCRef** (cela reste exceptionnel mais c'est important que le CCRef puisse vous informer de la durée d'inaccessibilité) :

E-mail : .....

E-mail : .....

E-mail : .....

**IDENTIFICATION DES RADIOLOGUES PREMIERS LECTEURS DE L'UNITE AGREEE  
ENGAGEMENT A RESPECTER L'ACCORD DE COLLABORATION  
ET LA CONFIDENTIALITE DE LEUR MOT DE PASSE D'ACCES au RIS du CCRef**

Docteur : .....

N° INAMI : .....

J'ai pris connaissance des termes de l'accord de collaboration avec le CCRef et je m'engage à les respecter. J'ai compris que mon accès au RIS du CCRef est strictement personnel. Je m'engage à ne pas le diffuser et à n'utiliser cet accès que dans le strict cadre de l'exercice de mes fonctions au sein du dépistage organisé du cancer du sein.

Date : ..... Signature :

---

Docteur : .....

N° INAMI : .....

J'ai pris connaissance des termes de l'accord de collaboration avec le CCRef et je m'engage à les respecter. J'ai compris que mon accès au RIS du CCRef est strictement personnel. Je m'engage à ne pas le diffuser et à n'utiliser cet accès que dans le strict cadre de l'exercice de mes fonctions au sein du dépistage organisé du cancer du sein.

Date : ..... Signature :

---

Docteur : .....

N° INAMI : .....

J'ai pris connaissance des termes de l'accord de collaboration avec le CCRef et je m'engage à les respecter. J'ai compris que mon accès au RIS du CCRef est strictement personnel. Je m'engage à ne pas le diffuser et à n'utiliser cet accès que dans le strict cadre de l'exercice de mes fonctions au sein du dépistage organisé du cancer du sein.

Date : ..... Signature :

Docteur : .....

N° INAMI : .....

J'ai pris connaissance des termes de l'accord de collaboration avec le CCRéf et je m'engage à les respecter. J'ai compris que mon accès au RIS du CCRéf est strictement personnel. Je m'engage à ne pas le diffuser et à n'utiliser cet accès que dans le strict cadre de l'exercice de mes fonctions au sein du dépistage organisé du cancer du sein.

Date : ..... Signature :

---

Docteur : .....

N° INAMI : .....

J'ai pris connaissance des termes de l'accord de collaboration avec le CCRéf et je m'engage à les respecter. J'ai compris que mon accès au RIS du CCRéf est strictement personnel. Je m'engage à ne pas le diffuser et à n'utiliser cet accès que dans le strict cadre de l'exercice de mes fonctions au sein du dépistage organisé du cancer du sein.

Date : ..... Signature :

---

Docteur : .....

N° INAMI : .....

J'ai pris connaissance des termes de l'accord de collaboration avec le CCRéf et je m'engage à les respecter. J'ai compris que mon accès au RIS du CCRéf est strictement personnel. Je m'engage à ne pas le diffuser et à n'utiliser cet accès que dans le strict cadre de l'exercice de mes fonctions au sein du dépistage organisé du cancer du sein.

Date : ..... Signature :

**IDENTIFICATION DES TECHNOLOGUES DE L'UNITE AGREEE  
ENGAGEMENT A RESPECTER L'ACCORD DE COLLABORATION  
ET LA CONFIDENTIALITE DE LEUR MOT DE PASSE D'ACCES AU RIS DU CCREF**

Nom : .....

Prénom : .....

Je suis technologue et je remplis les conditions pour réaliser des mammothests.  
J'ai pris connaissance des termes de l'accord de collaboration avec le CCREf et je m'engage à les respecter. J'ai compris que mon accès au RIS du CCREf est strictement personnel. Je m'engage à ne pas le diffuser et à n'utiliser cet accès que dans le strict cadre de l'exercice de mes fonctions au sein du dépistage organisé du cancer du sein.

Date : ..... Signature :

---

Nom : .....

Prénom : .....

Je suis technologue et je remplis les conditions pour réaliser des mammothests.  
J'ai pris connaissance des termes de l'accord de collaboration avec le CCREf et je m'engage à les respecter. J'ai compris que mon accès au RIS du CCREf est strictement personnel. Je m'engage à ne pas le diffuser et à n'utiliser cet accès que dans le strict cadre de l'exercice de mes fonctions au sein du dépistage organisé du cancer du sein.

Date : ..... Signature :

Nom : .....  
Prénom : .....

Je suis technologue et je remplis les conditions pour réaliser des mammothests.  
J'ai pris connaissance des termes de l'accord de collaboration avec le CCRef et je m'engage à les respecter. J'ai compris que mon accès au RIS du CCRef est strictement personnel. Je m'engage à ne pas le diffuser et à n'utiliser cet accès que dans le strict cadre de l'exercice de mes fonctions au sein du dépistage organisé du cancer du sein.

Date : ..... Signature :

---

Nom : .....

Prénom : .....

Je suis technologue et je remplis les conditions pour réaliser des mammothests.  
J'ai pris connaissance des termes de l'accord de collaboration avec le CCRef et je m'engage à les respecter. J'ai compris que mon accès au RIS du CCRef est strictement personnel. Je m'engage à ne pas le diffuser et à n'utiliser cet accès que dans le strict cadre de l'exercice de mes fonctions au sein du dépistage organisé du cancer du sein.

Date : ..... Signature :

---

Nom : .....

Prénom : .....

Je suis technologue et je remplis les conditions pour réaliser des mammothests.  
J'ai pris connaissance des termes de l'accord de collaboration avec le CCRef et je m'engage à les respecter. J'ai compris que mon accès au RIS du CCRef est strictement personnel. Je m'engage à ne pas le diffuser et à n'utiliser cet accès que dans le strict cadre de l'exercice de mes fonctions au sein du dépistage organisé du cancer du sein.

Date : ..... Signature :

**IDENTIFICATION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF DE L'UNITE AGREEE  
ENGAGEMENT A RESPECTER L'ACCORD DE COLLABORATION  
ET LA CONFIDENTIALITE DE LEUR MOT DE PASSE D'ACCES AU RIS DU CCREF**

Nom : .....

Prénom : .....

Je suis membre du personnel administratif. J'ai pris connaissance des termes de l'accord de collaboration avec le CCREf et je m'engage à les respecter. J'ai compris que mon accès au RIS du CCREf est strictement personnel.  
Je m'engage à ne pas le diffuser et à n'utiliser cet accès que dans le strict cadre de l'exercice de mes fonctions au sein du dépistage organisé du cancer du sein.

Date : ..... Signature :

---

Nom : .....

Prénom : .....

Je suis membre du personnel administratif. J'ai pris connaissance des termes de l'accord de collaboration avec le CCREf et je m'engage à les respecter. J'ai compris que mon accès au RIS du CCREf est strictement personnel.  
Je m'engage à ne pas le diffuser et à n'utiliser cet accès que dans le strict cadre de l'exercice de mes fonctions au sein du dépistage organisé du cancer du sein.

Date : ..... Signature :

---

Nom : .....

Prénom : .....

Je suis membre du personnel administratif. J'ai pris connaissance des termes de l'accord de collaboration avec le CCREf et je m'engage à les respecter. J'ai compris que mon accès au RIS du CCREf est strictement personnel.  
Je m'engage à ne pas le diffuser et à n'utiliser cet accès que dans le strict cadre de l'exercice de mes fonctions au sein du dépistage organisé du cancer du sein.

Date : ..... Signature :

Nom : .....

Prénom : .....

Je suis membre du personnel administratif. J'ai pris connaissance des termes de l'accord de collaboration avec le CCRéf et je m'engage à les respecter. J'ai compris que mon accès au RIS du CCRéf est strictement personnel.

Je m'engage à ne pas le diffuser et à n'utiliser cet accès que dans le strict cadre de l'exercice de mes fonctions au sein du dépistage organisé du cancer du sein.

Date : ..... Signature :

---

Nom : .....

Prénom : .....

Je suis membre du personnel administratif. J'ai pris connaissance des termes de l'accord de collaboration avec le CCRéf et je m'engage à les respecter. J'ai compris que mon accès au RIS du CCRéf est strictement personnel.

Je m'engage à ne pas le diffuser et à n'utiliser cet accès que dans le strict cadre de l'exercice de mes fonctions au sein du dépistage organisé du cancer du sein.

Date : ..... Signature :

---

Nom : .....

Prénom : .....

Je suis membre du personnel administratif. J'ai pris connaissance des termes de l'accord de collaboration avec le CCRéf et je m'engage à les respecter. J'ai compris que mon accès au RIS du CCRéf est strictement personnel.

Je m'engage à ne pas le diffuser et à n'utiliser cet accès que dans le strict cadre de l'exercice de mes fonctions au sein du dépistage organisé du cancer du sein.

Date : ..... Signature :

**IDENTIFICATION DES INFORMATIENS DE L'UNITE AGREEE  
ENGAGEMENT A RESPECTER L'ACCORD DE COLLABORATION  
ET LA CONFIDENTIALITE DE LEUR MOT DE PASSE D'ACCES AU RIS DU CCRef**

Nom : .....

Prénom : .....

Je suis informaticien. J'ai pris connaissance des termes de l'accord de collaboration avec le CCRef et je m'engage à les respecter. J'ai compris que mon accès au RIS du CCRef est strictement personnel. Je m'engage à ne pas le diffuser et à n'utiliser cet accès que dans le strict cadre de l'exercice de mes fonctions au sein du dépistage organisé du cancer du sein.

Date : ..... Signature :

---

Nom : .....

Prénom : .....

Je suis informaticien. J'ai pris connaissance des termes de l'accord de collaboration avec le CCRef et je m'engage à les respecter. J'ai compris que mon accès au RIS du CCRef est strictement personnel. Je m'engage à ne pas le diffuser et à n'utiliser cet accès que dans le strict cadre de l'exercice de mes fonctions au sein du dépistage organisé du cancer du sein.

Date : ..... Signature :

---

Nom : .....

Prénom : .....

Je suis informaticien. J'ai pris connaissance des termes de l'accord de collaboration avec le CCRef et je m'engage à les respecter. J'ai compris que mon accès au RIS du CCRef est strictement personnel. Je m'engage à ne pas le diffuser et à n'utiliser cet accès que dans le strict cadre de l'exercice de mes fonctions au sein du dépistage organisé du cancer du sein.

Date : ..... Signature :

<b>MODALITES PRATIQUES DE L'ENREGISTREMENT DES DONNEES ET L'ACCES AUX RESULTATS DANS LE RIS</b>
---

## 1. Enregistrement des données dans le RIS du CCRef

### 1.1. Accès au RIS du CCRef

L'accès au RIS du CCRef (<https://www.mammorias.be>) se fait avec un identifiant (appelé « nom de connexion ») et un mot de passe personnel. Cet identifiant et ce mot de passe font office de signature.

- L'accès « administratif » permet l'encodage des données administratives.
- L'accès « technologique » permet l'encodage des données administratives et de la partie « technologique ».
- L'accès « radiologue » permet l'encodage des données administratives, de la partie « technologique » et de la fiche de première lecture.

### 1.2. Encodage d'un mammothest

Pour l'encodage d'un mammothest, le « Manuel descriptif destiné aux radiologues premiers lecteurs et aux technologues » indique la marche à suivre. Celui-ci est disponible à l'adresse <http://www.ccref.org/ManuelMammoriasUnites.pdf>

### 1.3. Encodage de la mise au point des mammothests positifs

Le radiologue peut encoder le résultat de la mise au point d'un mammothest positif que celui-ci ait été réalisé dans son unité ou ailleurs. Le protocole de la mise au point et, le cas échéant, des examens anatomopathologiques, doit néanmoins toujours être adressé au CCRef qui validera l'encodage.

Si le mammothest n'avait pas été réalisé dans l'unité où est réalisée la mise au point, le radiologue devra attester que la patiente le consulte dans le cadre de la mise au point. (cf « Manuel descriptif destiné aux radiologues premiers lecteurs et aux technologues » disponible à l'adresse <http://www.ccref.org/ManuelMammoriasUnites.pdf>)

## 2. Accès aux données des mammothests réalisés dans votre unité

Toute personne ayant un accès au RIS du CCRef a accès :

- aux **résultats finaux** des mammothests réalisés dans l'unité : directement dans le dossier de la patiente ou via la liste de contrôle ;
- à la **liste des lectures 1 en attente** ;
- à la **liste des clichés à envoyer** ;
- à la **liste des mammothests à refaire (ratés techniques)**.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter le « Manuel descriptif destiné aux radiologues premiers lecteurs et aux technologues » disponible à l'adresse <http://www.ccref.org/ManuelMammoriasUnites.pdf>

**MODALITES PRATIQUES D'ENVOI DES CLICHES PAR VOIE ELECTRONIQUE SECURISEE****1. Liste du matériel minimum requis**

Pour le transfert des clichés, l'unité doit disposer d'une connexion au réseau internet, accessible depuis l'ordinateur qui effectuera les transferts. Un abonnement de type ADSL simple est suffisant. Nous recommandons d'avoir une vitesse de transfert en sortie (upload) suffisante (idéalement minimum 512kb/s) afin de minimiser le temps de transfert des clichés.

**2. Procédure pour l'envoi des clichés**

Les clichés numériques seront transmis au CCRef uniquement par voie électronique sécurisée. L'envoi des clichés sur CDrom n'est pas permis.

Un logiciel permettant de transférer les images numériques est disponible gratuitement (cfr « manuel d'installation et d'utilisation WinScp » envoyé à toutes les unités pendant la période de tests techniques). Tout autre logiciel peut convenir pour autant qu'il établisse une connexion sécurisée avec le CCRef (sFtp).

Le manuel est disponible à l'adresse <http://www.ccref.org/ManuelWinSCP.pdf>

Un transfert de type VPN est également possible. Le CCRef fournira sur demande l'ensemble des spécifications techniques nécessaire à la mise en place de cette méthode.

Les images doivent être envoyées au **format standard DICOM non compressé, sans pré- ou post-processing**.

Chaque étude doit comporter au minimum 4 images (2 incidences par sein), et si disponibles, les mammographies numériques antérieures au format DICOM, même s'il s'agit de mammographies réalisées en dehors du dépistage organisé.

**3. Mise à disposition des clichés**

Les clichés des mammothests sont téléchargeables :

- **Pour les unités agréées** : à partir du RIS du CCRef (procédure disponible à l'adresse <http://ccref.org/pdf/telechargementmammothest.pdf>);
- **Pour les unités non agréées et les médecins référents** : à l'adresse [www.mammothest.ccref.org](http://www.mammothest.ccref.org) à l'aide la date de naissance et du code des clichés repris au bas de la lettre de résultat.

**4. Coût**

Les coûts liés à l'accès et au trafic de la ligne internet de l'unité de première lecture sont à charge de l'unité elle-même.